

La lettre d'information Numéro SPECIAL Romainville

Mars 2008



Succès à Romainville pour Urbaser Environnement

Editorial

Après Marseille, Valence, Calais, Varennes-Jarcy, Roanne, Pointe à Pitre, c'est maintenant Paris (et son agglomération) qui accorde sa confiance au groupe Urbaser, dont les activités en France sont gérées par sa filiale Urbaser Environnement SAS.

Le plus important Syndicat Intercommunal européen, qui dessert une population de plus de 5 millions d'habitants, vient en effet d'attribuer le marché de construction et d'exploitation du plus grand centre de tri-méthanisation français (à Romainville) au groupement Urbaser/Valorga/S'pace Architectes.

Au-delà des enjeux économiques pour l'activité de notre Groupe en France, ce succès confirme la reconnaissance par le marché du rôle durable que nous pouvons jouer dans le domaine de la gestion des déchets ménagers en France.

Dans un secteur historiquement relativement « fermé », les collectivités locales françaises contribuent ainsi à cette ouverture du marché par la recherche de nouvelles compétences européennes, favorisant par là-même une saine concurrence, gage de qualité et de compétitivité.

Urbaser Environnement vient d'augmenter en moins de 2 mois, le carnet de commandes de son actionnaire unique, Urbaser SA, de près de 800 millions d'euros par l'obtention du marché du SICTOM de l'Agglomération Pointoise (Guadeloupe) et par l'obtention du marché du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne.

La durée des marchés (20 ans à Marseille, 23 ans à Roanne, 20 ans à Pointe à Pitre, 12 ans à Romainville, 12 ans à Varennes-Jarcy, 5 ans à Calais) nous assure la pérennité de cette implantation réussie.

Ce succès est aussi le résultat d'un véritable travail d'équipe et d'un intense effort de chacune et de chacun d'entre vous et je souhaite profiter de cette opportunité pour vous en féliciter.

Claude Saint-Joly
Directeur Général



Présentation du projet

Le 20 février dernier, le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne adjudiquait le marché de construction et d'exploitation du centre multifilières de Romainville (93) au Groupement Urbaser/Valorga/S'pace Architectes.

Le référé pré contractuel déposé par Novergie (Groupe Suez Environnement) le 29 février contre le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne n'a pas empêché la signature du contrat puisque le Tribunal Administratif de Paris a rejeté la requête de Novergie le 25 mars. Le marché a ainsi été notifié par le SYCTOM au Groupement Urbaser ce 1er avril.

Il s'agit d'un marché de construction et d'exploitation d'une durée de 12 ans à compter du 22 juin 2008 d'un montant total de 425 millions d'euros.

Le centre multifilières de Romainville traitera plus de 400 000 tonnes de déchets composés d'encombrants, de déchets issus de la collecte sélective et d'ordures ménagères résiduelles, mettant en œuvre :

- ↪ une valorisation matière des produits recyclables : bois, métaux, plastiques, cartons, DEEE...
- ↪ une valorisation organique sous la forme de compost et d'énergie verte, le biogaz.
- ↪ l'évacuation des produits et sous-produits par voie fluviale

Toutes les compétences du groupement Urbaser-Valorga-S'pace ont été mobilisées pour répondre à la complexité du projet : **il s'agit, en effet, de construire ce futur centre multifilières sur une parcelle de moins de 5 hectares, tout en assurant la continuité de service du centre de transfert et de tri existant, située sur le même terrain.**

La réalisation du projet se déroule selon 3 phases :

- ↪ Exploitation de l'actuel centre de traitement des déchets du SYCTOM (→ 18 mois)
- ↪ Construction du centre multifilières tout en exploitant le centre de traitement modifié par les travaux (→ 34 mois)
- ↪ Exploitation du centre de traitement multifilières (→ 92 mois)



La toiture végétalisée du projet (S'pace Architectes)

Le site actuel

Dès le 22 juin 2008, Urbaser/Valorga assurera l'exploitation de l'unité de Romainville en lieu et place de la société Génériss (groupe Veolia Environnement). Le centre de traitement actuel comprend :

- une fosse de transfert des ordures ménagères résiduelles d'une capacité de 300 000 t/an,
- un centre de tri de collectes sélectives multi-matériaux d'une capacité de 30 000 tonnes par an,
- une unité de pré-tri des objets encombrants d'une capacité de 60 000 t/an sur site,
- une déchetterie d'une capacité de 30 000 t/an.

L'ensemble du personnel d'exploitation –192 personnes au total– sera transféré au sein du groupement Urbaser-Valorga.



Vue depuis le chemin de halage (S'pace Architectes)

Le futur centre de traitement

La construction du nouveau centre multifilières sur le site, agrandi de l'actuel centre de traitement du SYCTOM, débutera dès l'obtention des autorisations administratives (permis de construire et demande autorisation d'exploiter) dans le courant du mois de décembre 2009.

Le centre multifilières sera articulé autour de :

- **une unité de tri méthanisation** des ordures ménagères résiduelles d'une capacité de **322 500 t/an, dont 50 % seront méthanisées** par le procédé Valorga,
- **une unité de tri des collectes sélectives multi matériaux** d'une capacité de 30 000 t/an,
- **une unité de pré-tri des objets encombrants** d'une capacité de 60 000 t/an,
- **une plateforme portuaire**, dimensionnée pour un minimum de 350 000 t/an,

Une plate-forme externalisée permettra le stockage et la commercialisation du compost produit selon la norme NFU 44-051, et qui sera valorisé en grandes cultures.

Par ailleurs, en secours, le centre de Romainville-Bobigny pourra assurer la réception et le transfert d'un maximum de 2 400 tonnes d'ordures ménagères par jour sur le site.



Vue du bâtiment administratif



Vue sur le patio « BRS »

Un travail d'équipe

Depuis les débuts en septembre 2006, la réussite de ce projet est le fruit d'un travail d'équipe persévérant qui a nécessité de relever plusieurs défis pour apporter une solution technique aboutie et durable :

- Assurer la continuité de service pendant la phase travaux,
- Parvenir à installer l'ensemble des activités y compris le pré-tri des objets encombrants sur la parcelle de Romainville, ceci afin de laisser le maximum d'espace aménageable pour le futur sur la parcelle du port de Bobigny,

- Concevoir un ensemble architectural s'inscrivant harmonieusement dans le développement du futur quartier,
- Donner au centre multifilières la capacité de fabriquer un compost répondant aux normes les plus strictes,
- Garantir une absence totale de nuisances, notamment olfactives et sonores lors de l'évacuation des produits au niveau du port de Bobigny,
- Privilégier le mode de transport fluvial tout en préservant pour l'avenir la possibilité d'un transport ferroviaire complémentaire ou alternatif.



Vue aérienne du projet (S'pace Architectes)